

Région NORMANDIE / Département du CALVADOS  
Arrondissement de BAYEUX / Canton de THUE ET MUE

Commune  
de  
FONTAINE - HENRY

---

**Conseil Municipal**  
**Séance du 03 juillet 2023**  
**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil vingt-trois, le trois juillet à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Cyrille ROSELLO de MOLINER, Maire.

Présents : Messieurs ROSELLO-DE-MOLINER Cyrille, FREMONT Jean, MALINE Geoffroy, D'OILLIAMSON Pierre-Apollinaire. Mesdames ALVADO Corinne, LAMARE Caroline, FOUQUEZ Tiphaine, CREVON Nathalie, HAMELIN Delphine.

Absents excusés : CHRETIEN Loïc.

Pouvoir : CHRETIEN Loïc donne son pouvoir à Cyrille ROSELLO DE MOLINER.

Madame Delphine HAMELIN a été élue secrétaire de séance.

## **1 Approbation du précédent compte rendu**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## **2 Décisions modificatives sur le budget principal**

Il convient de procéder aux modifications suivantes sur le budget communal :

Compte 21578 Autre matériel et outillage : +1 100€

Compte 2183 mobilier : + 1 900€

Compte 21728 agencement de terrain : - 3 000€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **3 Extension de l'éclairage du lotissement des senteurs**

Le modèle de lampadaire ayant changé, le SDEC Energie nous transmet un nouveau devis.

La contribution de la commune s'élève à la somme de 6 916.23€ correspondant au montant du devis de 11 856.40€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC Energie.

La commune s'engage à voter les crédits en section de fonctionnement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **4 Achat du trottoir Voie de l'Épine**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les parcelles AE 120 et 121 situées Voie de l'Épine sont restées propriété de Monsieur Bernard.

Or ces parcelles servent de trottoir et de voirie depuis plusieurs années.

Des négociations ont été engagées avec le propriétaire afin que nous puissions acquérir ces parcelles.

Nous avons proposé 2 000€, soit 8€/m<sup>2</sup>, ce qui a été refusé, Monsieur Bernard fait une contre-proposition à 6 250€ (25€/m<sup>2</sup>) + indemnités pour privation de jouissance de 937€. Soit 7 187.50€ (28€/m<sup>2</sup>)

C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite obtenir du conseil municipal son accord pour proposer à Monsieur Bernard une nouvelle somme.

Au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité propose d'acheter ces parcelles au prix de 5 000€ net vendeur.

#### **5 Recensement de la population**

Le recensement de la population aura lieu l'année prochaine.

Il convient de nommer un coordonnateur communal.

Madame Tiphaine FOUQUEZ se porte volontaire.

#### **6 Convention relative aux relations entre le service instructeur des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol des communes**

Après lecture de la convention, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité que Monsieur le Maire la signe.

#### **7 Informations et questions diverses**

- La directrice de l'école, Madame Nicole part en retraite.  
Il n'y a pas encore de remplaçant.  
L'effectif pour 2023/2024 est identique à l'année en cours.

- Un passe poissons va être mis en place au moulin

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les membres du Conseil Municipal

Le secrétaire

Le Maire